



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E88496

VALABLE JUSQU'AU 08/05/2027

ÉDITÉ LE

25/08/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2008

Forme juridique : SARL

Capital : DEPUIS LE 07/01/2008
250 000

Raison sociale : FORTINI PASCAL

44 RUE DE LA FORET
89360 FLOGNY-LA-CHAPELLE

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC AUXERRE 2008B 9

Siret : 501 774 798 00018

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 0028400

Assurance Responsabilité Travaux :

GROUPAMA 401008250014

Assurance Responsabilité Civile :

GROUPAMA 401008250014

Situation fiscale et sociale : A jour au 22/01/2026

Téléphone : 03 86 75 40 52

Portable : 06 87 60 45 18

Fax :

Site Internet : <http://www.eurl-fortini.com>

E-mail : eurl.fortinipascal@orange.fr

Responsabilité légale :

FORTINI PASCAL GÉRANT

Effectif moyen : 4

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5133	Installation de chauffe-eau thermodynamique	11/05/2023
5212	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023
5221	Installation d'appareil de chauffage bois indépendant : poêle et insert	25/03/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023
5261	Entretien et maintenance d'installation de chauffage avec chaudière en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	11/05/2023

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	11/05/2023
o Poêle ou insert bois	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	11/05/2023
o Chauffe-Eau Thermodynamique	11/05/2023
o Radiateurs électriques, dont régulation.	11/05/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIO

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.